

AUTORISATION DE REPRODUCTION ET DE REPRESENTATION DE PHOTOGRAPHIES ET VIDÉOS

Je soussigné.....

Demeurant

.....
Autorise le RAID Grenoble INP, le 24 mars 2018 lors de son Prologue et le 5 et 6 mai 2018 lors du Raid, à me photographier, à me filmer et à utiliser mon image.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au nom, j'autorise le RAID Grenoble INP à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies et vidéos prises dans ce cadre.

Les photographies et vidéos pourront être exploitées et utilisées directement par le RAID Grenoble INP ou les associations, écoles ou institutions de Grenoble INP dans le seul cadre de la promotion du Raid ou de la vie associative et sous le contrôle du RAID Grenoble INP. L'exploitation et/ou l'utilisation des photographies pourra être faite sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, pour une durée limitée de 5 ans à partir de la prise, intégralement ou par extraits et notamment : presse, affiche, dossier partenaires, plaquettes de présentation, exposition, projection auprès d'étudiants de Grenoble INP, projection via Internet.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies et/ou vidéos susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ni d'utiliser les photographies et vidéos de la présente dans tout support ou toute autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera dans la mesure du possible, de tenir à disposition un justificatif de chaque parution des photographies et/ou vidéos sur simple demande. Il encouragera les autres associations, écoles ou institutions de Grenoble INP à faire de même et mettra tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Election de domicile est faite par chacune des parties à l'adresse précisée aux présentes. Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présents, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux compétents statuant en droit français.

Fait à, le en un exemplaire et de bonne foi.

Signature précédée du nom et prénom :